

Activités d'approvisionnement

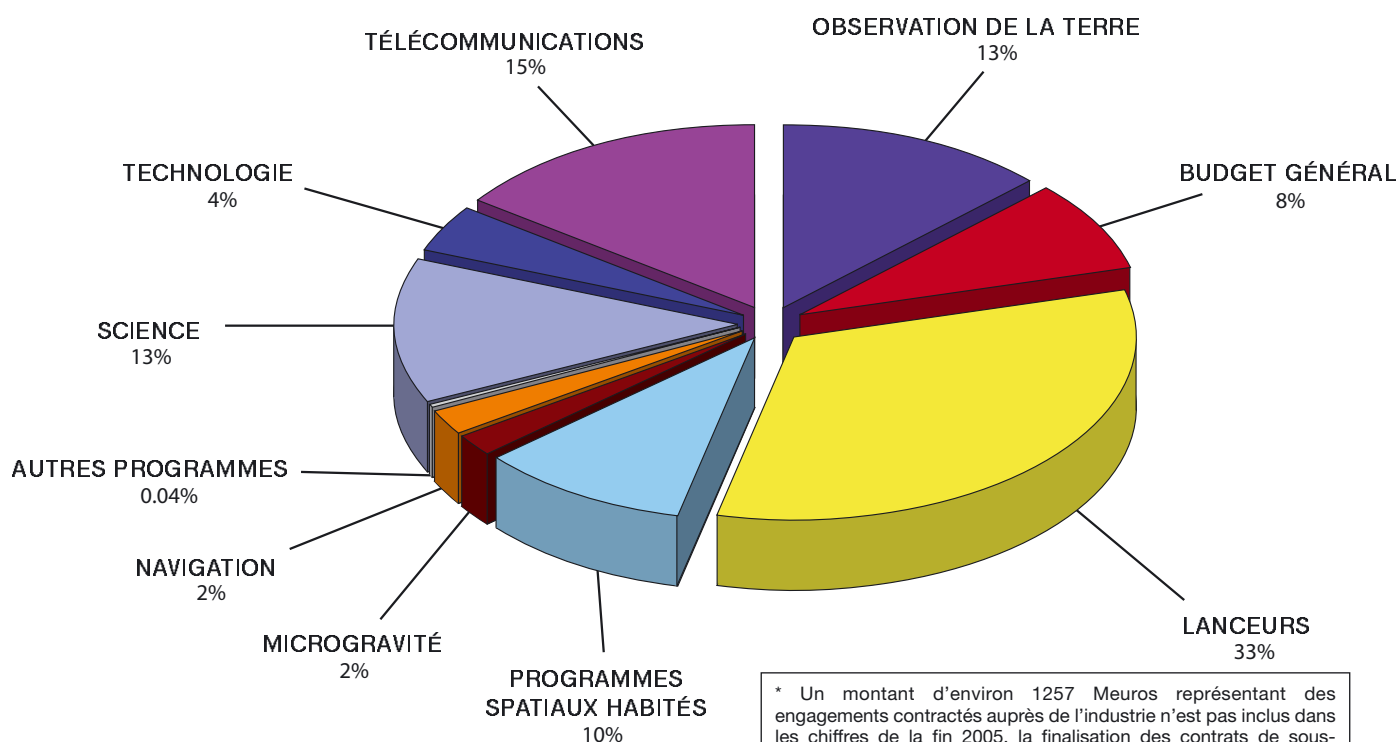
Évolution de la politique industrielle et d'approvisionnement de l'Agence

FINPOL : résultats

Le paysage industriel dans lequel évolue l'ESA a beaucoup changé ces dernières années. Le Directeur général a fixé dans son Agenda 2007 les orientations et les objectifs qui permettent à l'Agence de s'adapter à cette évolution, à moyen et long terme. Dans ce contexte, le Conseil de l'ESA a décidé en décembre 2003 de mettre sur pied un groupe de travail baptisé FINPOL. En juin 2004, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution ESA/C/CLXXI/Rés.2 (final), avalisant les principales conclusions du FINPOL. En juin 2005, il a adopté trois résolutions (ESA/C/CLXXIX/Rés. 4, 5 et 6) modifiant les règles de politique industrielle et d'approvisionnement appliquées à l'ensemble des programmes de l'ESA. Les résolutions 4 et 5 garantissent une flexibilité accrue quant à l'application des règles de retour industriel en accordant la priorité au retour global et en instaurant des contraintes au niveau programmatique. Dans ce cadre, la résolution 6 permet au Directeur général, tout au long de

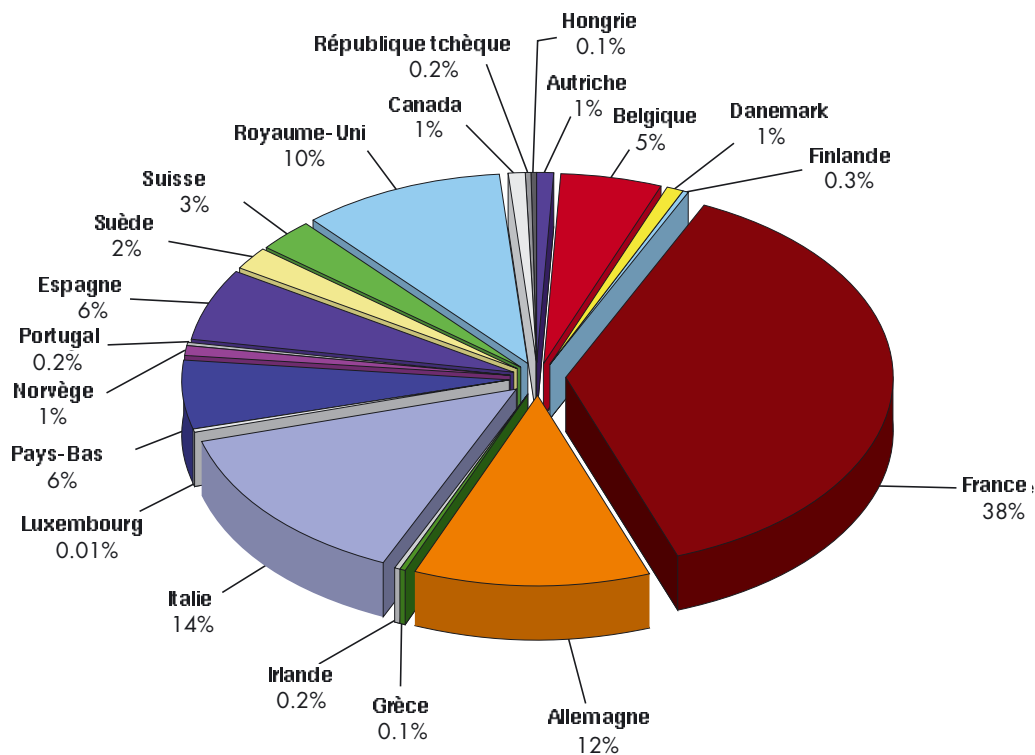
la période formelle de cinq ans, de prendre des mesures pour redresser la situation de retour défavorable dans laquelle pourrait se trouver un État membre. La décision du Conseil concernant la limite inférieure du coefficient de retour à atteindre pour chaque État membre à la fin de la période 2005-2009 marque une autre étape importante de l'année 2005.

Outre les nouvelles mesures de politique industrielle et d'approvisionnement mises en œuvre dans les différents programmes proposés aux ministres réunis à Berlin, en décembre, deux autres étapes ont été franchies avec l'adoption de la résolution ESA/C-M/CLXXXV/Rés.3 (final), qui établit une politique d'approvisionnement des services de lancement donnant la préférence aux lanceurs européens pour les missions de l'ESA, et de la résolution ESA/C-M/CLXXXV/Rés. 5 (final), qui invite le Directeur général à soumettre un plan d'action pour gérer le partage des risques entre l'Agence et l'industrie et à fournir un accès équitable à toutes les catégories d'entreprises afin d'étoffer les capacités du secteur spatial européen et d'accroître sa compétitivité.



Engagements (1791 Meuros) contractés auprès de l'industrie en 2005, par programme*

* Un montant d'environ 1257 Meuros représentant des engagements contractés auprès de l'industrie n'est pas inclus dans les chiffres de la fin 2005, la finalisation des contrats de sous-traitance correspondants n'étant pas encore achevée. Concernant les activités de validation en orbite de Galileo, les statistiques de retour devront en rendre compte à l'achèvement du programme.



Engagements (1791 Meuros) contractés auprès de l'industrie en 2005, par État*

Règles et procédures d'approvisionnement

Une version révisée du Code des meilleures pratiques a été présentée pour approbation au Comité de la politique industrielle (IPC) de l'Agence. Par rapport à la précédente version, les principaux changements ont consisté à insérer un plan d'approvisionnement industriel (plan des activités à « faire ou faire faire »), qui sera établi par les industriels et évalué par l'Agence, et à intégrer plusieurs recommandations que le médiateur de l'ESA en charge des questions industrielles avaient formulées dans son rapport annuel à l'IPC.

Suite à l'examen approfondi de la situation et à de nombreuses analyses et consultations réalisées en 2005, il a été décidé de rationaliser davantage les approvisionnements simples et de faible ampleur (portant sur des montants inférieurs à 250 000 euros), qui représentent une part croissante des travaux du Département Approvisionnements. Un groupe de travail a été mis sur pied pour tenter de réduire la durée de la procédure d'approvisionnement et de créer des conditions adéquates pour ces activités. La nouvelle

procédure conçue pour ces petits contrats sera mise en œuvre d'ici mars 2006.

Audit des approvisionnements

L'un des principaux rôles de la Division Audit des approvisionnements consiste à préserver dans la mesure du possible le pouvoir d'achat du budget de l'Agence, déterminé en grande partie par l'évolution des taux horaires industriels. Aussi la Division a-t-elle lancé un nouveau concept auprès de ses partenaires industriels en concluant des accords pluriannuels sur les frais indirects (main-d'œuvre, installations, frais généraux) à appliquer aux approvisionnements de l'ESA. Ce concept repose sur une démarche alliant audit et négociation, menée si possible en consultation avec les autorités d'audit nationales. Depuis sa présentation au Conseil en mars 2004, il a donné lieu à environ 140 accords sur les taux industriels. Étant donné les mutations rapides actuellement à l'œuvre dans le paysage industriel, il a également été décidé d'affecter aux multinationales des personnels spécifiquement chargés des audits à partir de début 2006.

La poursuite des audits du programme EGAS Ariane liés à la production des 30 lanceurs du lot PA d'Ariane-5 constitue l'autre activité majeure de la Division Audit des approvisionnements. Les données consolidées issues de ces audits font l'objet d'une présentation annuelle au Conseil directeur du programme Ariane. En 2005, elles ont servi à établir le barème initial des contributions au programme EGAS Ariane.

Faits et chiffres

Activités d'approvisionnement

497 appels d'offres (ITT) ont été adressés à l'industrie en 2005 :

- 238 appels d'offres ouverts
- 8 appels d'offres restreints
- 251 demandes de prix par négociation de gré à gré.

Au cours de la même période, l'ESA a également passé :

- 778 contrats
- 124 avenants
- 353 commandes de travaux
- 2327 avis de modification de contrats (CCNs)

Le total des fonds débloqués se monte à 3048 Meuros.

Voici quelques exemples des contrats les plus significatifs préparés ou attribués en 2005 :

- Phases B, C/D et E du segment spatial de Swarm : 86 Meuros
- Phase C/D d'AlphaBus : 202 Meuros
- Architecture système du lanceur Soyouz au CSG : 390 Meuros
- Phases C/D et E de la phase de développement et de validation en orbite de Galileo : 794 Meuros.

Le Comité d'adjudication (AC) et le Comité de la politique industrielle (IPC) de l'ESA sont intervenus comme suit :

- 172 propositions d'approvisionnement ont été soumises au Comité d'adjudication, parmi lesquelles 110 ont ensuite été présentées à l'IPC ;
- 57 propositions de contrats ont été soumises au Comité d'adjudication, parmi lesquelles 13 ont été présentées à l'IPC.

La valeur totale des propositions de contrats et d'approvisionnement soumises au Comité d'adjudication s'est élevée à 2282 Meuros. Une partie des contrats représentant un montant de 110 Meuros a été finalisée au niveau du Comité d'adjudication ; le reste, représentant une valeur de 2172 Meuros, a été transmis à l'IPC pour décision finale.

Activité industrielle et évolution du retour géographique

L'activité industrielle s'est maintenue à un bon niveau, la valeur des contrats passés cette année avec l'industrie spatiale européenne et canadienne se situant autour de 1791 Meuros. Les diagrammes suivants montrent la répartition des activités par programme et par État. Les programmes d'applications (télécommunications, navigation et observation de la Terre) ont représenté environ 30 % du montant total, les programmes de lanceurs 33 %, le programme vols habités, microgravité et exploration 11 %, le programme scientifique 13 %, les 12 % restants étant répartis entre le budget général et la technologie.

La situation de retour concernant la distribution géographique des contrats pour 2000-2004 a été présentée à l'IPC en mars.

Soutien apporté aux activités de tiers

Au-delà des besoins liés à ses propres approvisionnements, l'ESA a également apporté son soutien à des tiers par le biais d'une utilisation limitée de ses compétences, de ses installations, de ses services et de ses produits. Ces tiers étaient souvent des entités juridiques relevant des États membres de l'ESA. La totalité des coûts encourus par l'Agence a été facturée à ces clients (à ne pas confondre avec les activités menées dans le cadre d'accords de coopération, avec ou sans échange de fonds).

L'ESOC a continué de mettre ses moyens (opérations, installations et compétences) à la disposition des utilisateurs extérieurs. Cette activité s'est maintenue à un niveau globalement similaire à celui des années précédentes, à raison d'environ 1 demande par semaine, 15 propositions et 8 contrats dans l'année. Le montant total des commandes reçues en 2005 au titre du soutien de l'ESOC s'est élevé à 2,2 Meuros.

Parmi les principales activités figurent le soutien à la phase de lancement et de début de fonctionnement en orbite (LEOP) pour le satellite MSG-2 (conclue avec succès en fin d'année), la préparation du soutien à la phase LEOP pour MetOp-1 et le développement du réseau de soutien au sol GRAS pour Eumetsat, la fourniture de prestations de télémétrie, télécommande et télémétrie ainsi que l'exécution d'essais en orbite depuis Redu (B) pour le compte d'Eutelsat, et enfin la fourniture à Fugro (N) de données GPS de haute précision en termes de paramètres orbitaux et de synchronisation.

L'ESA a également apporté son soutien au CNES (F) pour la phase LEOP de Syracuse 3A depuis la station sol de Perth, et à la JAXA (Japon) pour la phase LEOP d'OICETS depuis la station sol de Kiruna. Elle a aussi préparé le soutien à apporter à la phase LEOP de Kompsat-2 depuis Maspalomas et Malindi, pour le compte de KSAT (N), ainsi qu'à la phase LEOP de la mission TerraSar-X du DLR (D). En outre, l'Agence a contribué à la mise en œuvre d'un prototype de service géodésique pour l'Entreprise commune Galileo et assuré différents services d'hébergement pour New Skies (NL) et Vitrociset (B) depuis Redu.

Par l'intermédiaire de l'ESTEC, l'Agence a également mené un très grand nombre d'activités dans le domaine du soutien technique général, de l'assistance conseil et des essais. Le Centre a traité 86 demandes, dont 75 reçues en 2005 et 11 remontant aux années précédentes. Ces dossiers ont débouché sur la passation de 59 contrats d'un montant total de 0,79 Meuros, dont 9 contrats pour le centre d'essais des batteries et 38 pour les laboratoires. Parmi les principaux clients figurent EADS (D), SAFT (F) et le

CNES (F) pour les activités d'essais, et Eumetsat pour le soutien de revues de projet.

Dans le cadre du contrat passé entre l'ESA et ETS (European Test Service) pour la gestion, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'essai de l'ESTEC, le contractant a procédé à 16 essais pour le compte de clients extérieurs. En outre, sur les 13 contrats de location de bureaux et de services s'inscrivant dans l'initiative d'Incubateur spatial européen (ESI), six ont été signés en 2005.

A la demande de l'Entreprise commune Galileo, l'Agence a fourni un soutien technique à l'évaluation des signaux GNSS. Deux autres contrats ont également été signés : l'un concernant les perspectives stratégiques de fourniture de signaux et de services GNSS à la zone MEDA ainsi que d'autres activités de formation et de sensibilisation, l'autre couvrant des études sur le développement et l'évolution du système EGNOS.

Participation de l'Agence aux contrats de recherche de la Commission européenne

L'ESA a participé, souvent en tant que coordinateur, à plusieurs contrats de recherche attribués par la Commission européenne à des groupements d'entreprises et à des instituts de recherche, en particulier au titre du 6^e programme-cadre. Les frais engagés par l'ESA et ses partenaires pour assurer ces activités de recherche et de gestion sont remboursés en totalité ou en partie par la Commission européenne. En 2005, 3 contrats ont été passés avec des groupements incluant l'ESA, 8 contrats signés en 2004 ou précédemment étaient en cours d'exécution et 8 nouvelles propositions ont été soumises à la Commission.